



Conseiller en prévention Niveau I Spécialisation de Niveau I

| Conditions d'admission

Si vous souhaitez nous rejoindre, il vous suffit de répondre aux conditions suivantes :

- Etre porteur d'un certificat pour conseiller en prévention de niveau II et avoir une expérience pratique utile d'au moins cinq ans dans un service interne ou externe,
OU
- Etre titulaire d'un bachelor d'université ou d'un bachelor de l'enseignement supérieur de niveau universitaire et avoir terminé avec fruit la formation multidisciplinaire de base,
OU
- Etre titulaire d'un bachelor d'université ou d'un bachelor de l'enseignement supérieur de niveau universitaire et être porteur d'un certificat pour conseiller en prévention de niveau II.

| Partenaire

C'est la Haute Ecole Bruxelles-Brabant qui nous a fait confiance pour élaborer un programme, lequel vient de recevoir l'avis favorable du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

| Horaires

Les cours seront organisés les jeudis, de septembre à juin, hors congés scolaires et se donneront, comme pour le niveau II, de 8h45 à 12h00 et de 12h45 à 16h00.

| Frais de participation

Participation à la formation, notes de cours et pauses café
Sur demande - info@cresept.be

| Lieu

CRESEPT Avenue W. A. Mozart, 4 - 1620 DROGENBOS



Renseignements et inscriptions :

Renseignements : Fabienne VANDERCRUYS | Tél. +32 (0)2 376 94 74 | info@cresept.be

Toutes nos formations sont disponibles sur www.cresept.be

